

GENDARMERIE NATIONALE  
Procédure en date du 26/06/2012  
par COB SAINT-MARTIN - BTP SAINT-  
MARTIN MARIGOT

PARQUET DU TGI

DE

SAINT MARTIN

Sous les références :

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
18550	11927	2012	

**CONVOCAATION DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL  
AVIS À VICTIME**

Nous soussigné Adjudant Philippe MAUMENE, Officier de Police Judiciaire rapportons les opérations suivantes :

Conformément aux instructions reçues ce jour de M NOAILLES Flavien, Vice Procureur de la République à SAINT MARTIN 97150

Notifions à :

**Monsieur Philippe JUST**  
né le 21/11/1961 à SAINT ETIENNE 42000 (France)  
Demeurant : Las-Brisas N° 13, Côte Bay - SINT MAARTEN (France)  
Profession : Gérant de société

victime des faits suivants :

**Natif : 7875**  
COMPLICITE - ESCROQUERIE  
**Natif : 11655**  
COMPLICITE - OBTENTION FRAUDULEUSE DE DOCUMENT ADMINISTRATIF CONSTATANT UN DROIT, UNE IDENTITE OU UNE QUALITE, OU ACCORDANT UNE AUTORISATION

qu'il est invité à comparaître à l'audience du

**Tribunal Correctionnel de BASSE TERRE déplacé à SAINT MARTIN**

23 Rue de La Liberté - Marigot  
SAINT MARTIN 97150

en date du

**jeudi 21 mars 2013 à 09 heures 00 minute**

Cette affaire sera suivie contre **CARTI José**

La victime est informée qu'elle est invitée à se présenter à l'audience munie de toutes pièces justificatives utiles.

L'intéressé est informé qu'il peut être assisté d'un avocat choisi par lui ou désigné par le bâtonnier de l'ordre des avocats si il en fait la demande, et que cet avocat sera à ses frais, sauf si il bénéficie d'une assurance de protection juridique ou si il remplit les conditions pour obtenir l'aide juridictionnelle (*La moyenne mensuelle des ressources perçues entre le 1er Janvier et le 31 Décembre de l'année précédente (sans tenir compte des prestations familiales et de certaines prestations sociales) doit être inférieure à un plafond de ressources*

*Ce plafond est de 929 euros mensuels (Revenus 2012) pour bénéficier de l'aide juridictionnelle totale. Il est de 1393 euros mensuels (Revenus 2012) pour bénéficier de l'aide juridictionnelle partielle. Ces plafonds sont majorés de 167 euros pour chacune des deux premières personnes à charge et 106 euros pour chacune des personnes suivantes.*

*Sont considérées comme personnes à charge le conjoint, le concubin, les descendants et ascendants )*

Il convient de demander cette aide à l'adresse suivante :

- TRIBUNAL DE SAINT MARTIN  
Rue de la Liberté - SAINT MARTIN 97150  
Téléphone :

Fait et clos à SAINT MARTIN 97150, le 08/02/13

La personne présente

à 11 heures 00 minutes.  
L'Officier de Police Judiciaire